

222C0399
FR0000065484-FS0103

18 février 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LECTRA SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 février 2022, la société de droit américain AIPCF VI LG Funding LP¹ (c/o American Industrial Partners, 450 Lexington Avenue, 40th Floor, New York, NY10075, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 février 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir 3 400 000 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 9,01% du capital et 8,96% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LECTRA SA hors marché.

¹ Contrôlée par la société AIPCF VI Gerber Holding LP.

² Sur la base d'un capital composé de 37 744 463 actions représentant 37 948 112 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.